



OFFRE D'EMPLOI

Journalier manœuvre – service des travaux publics et LEET

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision de M. Taher Tlili, chef de division, environnement, gestion des eaux et travaux publics, le titulaire du poste participe activement aux opérations courantes du service des travaux publics ainsi qu'aux activités du lieu d'enfouissement (LEET).

Il contribue à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures, à la gestion des matières résiduelles et aux travaux saisonniers, garantissant ainsi un milieu de vie propre, sécuritaire et fonctionnel pour l'ensemble de la communauté.

RESPONSABILITÉS

- Effectuer divers travaux manuels liés à l'entretien des chemins, fossés, bâtiments municipaux et infrastructures locales ;
- Participer à l'entretien, au nettoyage et aux réparations de la machinerie, des véhicules et des équipements ;
- Réaliser les opérations courantes du LEET : compactage, recouvrement quotidien des déchets, entretien du site, contrôle des nuisances (odeurs, animaux,...) et respect des normes environnementales ;
- Collaborer à l'installation et à l'entretien de panneaux de signalisation, clôtures, mobiliers urbains ou équipements temporaires pour des événements ;
- Contribuer aux travaux saisonniers : préparation, ouverture et fermeture de sites ou bâtiments (nettoyage, remise en état, sécurisation) ;
- Dénigrer les entrées des édifices municipaux, les bornes-fontaines et les zones d'accès septiques ;
- Respecter en tout temps les règles de santé, sécurité et environnement ;
- Exécuter toute autre tâche connexe demandée par le supérieur immédiat.

PROFIL RECHERCHÉ

Formation et permis

- Niveau secondaire (complété ou non complété) ;
- Permis de conduire valide (classe 5) ;
- Expérience pertinente dans les travaux publics, en voirie, déneigement, etc. (un atout).

Compétences et qualités

- Capacité à accomplir diverses tâches manuelles et physiques à l'extérieur, dans différentes conditions.
- Esprit d'équipe, fiabilité et attitude positive ;
- Autonomie, rigueur et sens des responsabilités ;
- Aptitudes relationnelles et souci du travail bien fait.

Atouts considérés dans la sélection et le traitement salarial

La Localité valorise particulièrement les personnes possédant des compétences et qualifications additionnelles. Celles-ci ne sont pas exigées pour le poste affiché, mais elles seront reconnues comme de précieux atouts. Elles pourront être prises en compte dans l'évaluation du salaire du candidat retenu et, selon les besoins de la Localité, pourraient également permettre d'offrir un poste correspondant davantage à ses qualifications.

- La détention d'un permis de conduire classe 3 constitue un avantage significatif ;
- Une formation professionnelle en mécanique d'équipements lourds ou en mécanique automobile représente un atout considérable ;
- Une expérience en mécanique ou dans le domaine municipal est également hautement valorisée ;
- Enfin, une formation de pompier volontaire ou un équivalent reconnu sera pleinement prise en considération dans l'évaluation salariale.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Statut : Poste permanent à temps plein.

Horaire : 37,5 heures par semaine, du lundi au vendredi,

Disponibilité requise pour assurer des périodes de garde

Salaire : De 30,78 \$ à 38,63 \$ l'heure, selon l'expérience et la politique de gestion des ressources humaines de la Localité de Radisson.

Début : dès que possible.

Avantages sociaux compétitifs :

- Régime de retraite à prestations déterminées ;
- Assurances collectives ;
- Logement fourni ;
- Prime d'éloignement : 9 000 \$ / an (13 000 \$ avec personnes à charge) ;
- Formations continues ;
- Équilibre travail-vie personnelle.

POUR POSTULEZ

Faites parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation au plus tard le 19 octobre 2025, à l'adresse suivante :

dq@localiteradisson.com

NOTES IMPORTANTES

- Nous remercions toutes les personnes pour leur intérêt. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées ;
- La Localité de Radisson applique un programme d'accès à l'égalité en emploi ;
- Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte ;
- La Localité s'engage à offrir un milieu de travail inclusif, équitable et respectueux.

DATE LIMITE : 19 octobre 2025 ENTRÉE EN FONCTION : dès que possible
